

DÉPOSER UN DOSSIER DÉMATÉRIALISÉ

Autorisations d'urbanisme

Particuliers ou professionnels, la simplification des procédures entre l'administration et les citoyens vous permet de saisir vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique en utilisant le guichet numérique GNAU.

Vos démarches

Permis de construire (hors ERP) - Permis de démolir - Permis d'aménager - Déclaration d'intention d'aliéner - Déclaration préalable - Certificat d'urbanisme

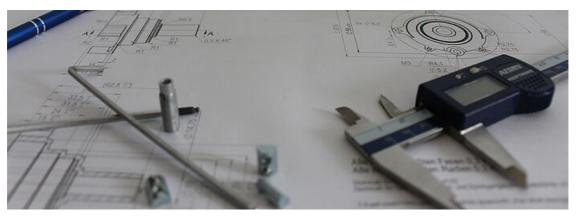
> ACCÉDEZ À LA NOTICE D'UTILISATION DE LA DEMANDE EN LIGNE

> RÉALISEZ VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION EN LIGNE

• Pour connaître la règlementation qui s'applique à votre parcelle, veuillez prendre contact avec votre mairie au préalable.

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
MATIN		9h - 12h	9h - 12
APRÈS-MIDI	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30

• Pour toute autre information relative au guichet numérique GNAU contactez le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) au 02 97 73 20 97 - ads@ploermelcommunaute.bzh



© Pixabay

Autres demandes

Pour toute question, le service urbanisme vous accueille les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, ainsi que le mardi après-midi de 13h30 à 17h30.

Documents utiles

- ► Permis de construire →
- Déclaration préalable
- ▶ Certificat d'urbanisme →
- ▶ Règles de construction dans les logements neufs →
- Extrait cadastral
- ► Plan Local d'Urbanisme
- ▶ Occupation de la voie publique →
- ► Permissions de voirie →
- ▶ Demandes d'arrêtés de circulation →

CONTACT



URBANISME

Service urbanisme

Place de l'hôtel de ville 56800 Ploërmel

O Accueil téléphonique et physique : Lundi : 13h30 - 17h30 / Mercredi et vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30 Tél.: 02 97 73 20 73

Vue plan



